Département des Hauts-de-Seine Conseil départemental des Hauts-de-Seine 57 rue des Longues Raies 92 000 Nanterre

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

FONDEMENT JURIDIQUE

En application de l'article L. 2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, lorsqu'un titre d'occupation du domaine public « permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

Un certain nombre d'exclusion sont toutefois prévues à l'obligation de mise en œuvre d'une procédure de sélection préalable à la délivrance du titre d'occupant du domaine public, en particulier lorsque l'occupation est de courte durée. Dans cette hypothèse, l'article L.2122-1-1 alinéa 2 du CGPPP prévoit que l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels de l'étendue et des conditions d'attribution du domaine public ouvert à l'occupation privative.

OBJET DE LA PUBLICITE

Conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public du Jardin des métiers d'Art et du Design en vue de la mise à disposition d'un atelier pendant 2 mois pour le développement d'un projet de collaboration métiers d'art et design à l'international.

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION DU TITRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Modalité: L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réels.

Espaces occupés : la mise à disposition des espaces comporte les lieux suivants :

- L'atelier n°205 du Jardin des métiers d'art et du design d'une surface de 108m2 ;
- Accès aux espaces de convivialités et aux communs du Jardin des métiers d'art et du design.

Durée de l'occupation : la durée de mise à disposition des espaces est consentie pour 49 jours, à compter du 13 mars 2023 au 30 avril 2023.

Redevance : l'occupation des espaces donne lieu au paiement d'une redevance de 1740 € hors taxe au titre de l'occupation du domaine public. Les frais annexes seront calculés sur la base des frais réels et seront facturés à l'Occupant à l'issu de la manifestation.

Durée de publicité :

- 10 jours calendaires à compter du 3 mars 2023

Support de Publicité :

- Site internet du Département des Hauts-de-Seine

Contacts:

Alexis Chauveau – Chargé du développement des privatisations et de la coordination du mécénat

Fixe: 01 41 37 10 80 Portable: 07 63 22 81 05

Email: locationespaces@hauts-de-seine.fr

Demande de renseignement :

https://le-jad.fr/